



**Conseil  
d'éducation**

**Catégorie : 1. Processus de gouvernance**

**Sujet : 1.1 Style de gouvernance**

Page 1 de 2

**Adoptée le : 13 juin 2006**

**Révisée le : 13 septembre 2011**

### **Énoncé de la politique :**

*Afin de mieux s'acquitter de sa responsabilité de gouverner, le Conseil :*

- a) oriente sa vision sur les fins plutôt que sur les moyens.*
- b) favorise la diversité des opinions.*
- c) privilégie un leadership stratégique aux détails administratifs.*
- d) définit clairement le rôle du Conseil et celui de la direction générale.*
- e) prend des décisions collectivement et solidairement plutôt qu'individuellement.*
- f) s'oriente vers l'avenir plutôt que sur le passé et le présent.*
- g) préfère la démarche proactive à la démarche réactive.*

*En conséquence, le Conseil :*

- 1.1.1 Cerne dès le départ les priorités générales du Conseil et revoit annuellement son plan stratégique.*
  - 1.1.2 Examine régulièrement ses pratiques de gouvernance et de façon plus formelle chaque année.*
  - 1.1.3 Prévoit un plan de perfectionnement pour les conseillers et une session d'orientation et de formation pour les nouveaux membres.*
  - 1.1.4 Établit des politiques de fonctionnement et mesure l'efficacité de celles-ci par rapport aux résultats attendus.*
    - 1.1.4.1 Qu'il soit entendu que le Conseil a la liberté d'évaluer ses politiques en tout temps et selon la méthode qu'il juge la plus appropriée, quoiqu'il préfère parfois le faire selon un calendrier préétabli.*
-



**Conseil  
d'éducation**

**Catégorie :** 1. Processus de gouvernance

**Sujet :** 1.1 Style de gouvernance

Page 2 de 2

**Adoptée le :**

**Révisée le : 13 septembre 2011**

- 1.1.5 *Détermine des orientations et établit des politiques qui sont conformes à sa mission, à sa vision, à ses valeurs ainsi qu'aux priorités énoncées dans son plan stratégique.*
  - 1.1.6 *Soucieux des responsabilités de chaque conseiller envers le District scolaire francophone du Nord-Ouest, ne permet à aucun de ses membres ou de ses comités de le gêner dans la réalisation de ses engagements.*
  - 1.1.7 *Encourage chaque membre de l'équipe à se responsabiliser. L'excellence du processus de gouverne appartient au Conseil. Ce dernier a tout avantage à profiter de l'expertise de chaque conseiller, sans toutefois substituer les valeurs du Conseil à des valeurs individuelles.*
  - 1.1.8 *Travaille en partenariat avec la direction générale, le personnel, les élèves, les parents et la communauté.*
-